



Le réseau
de transport
d'électricité

GiLA

Gironde - Loire-Atlantique

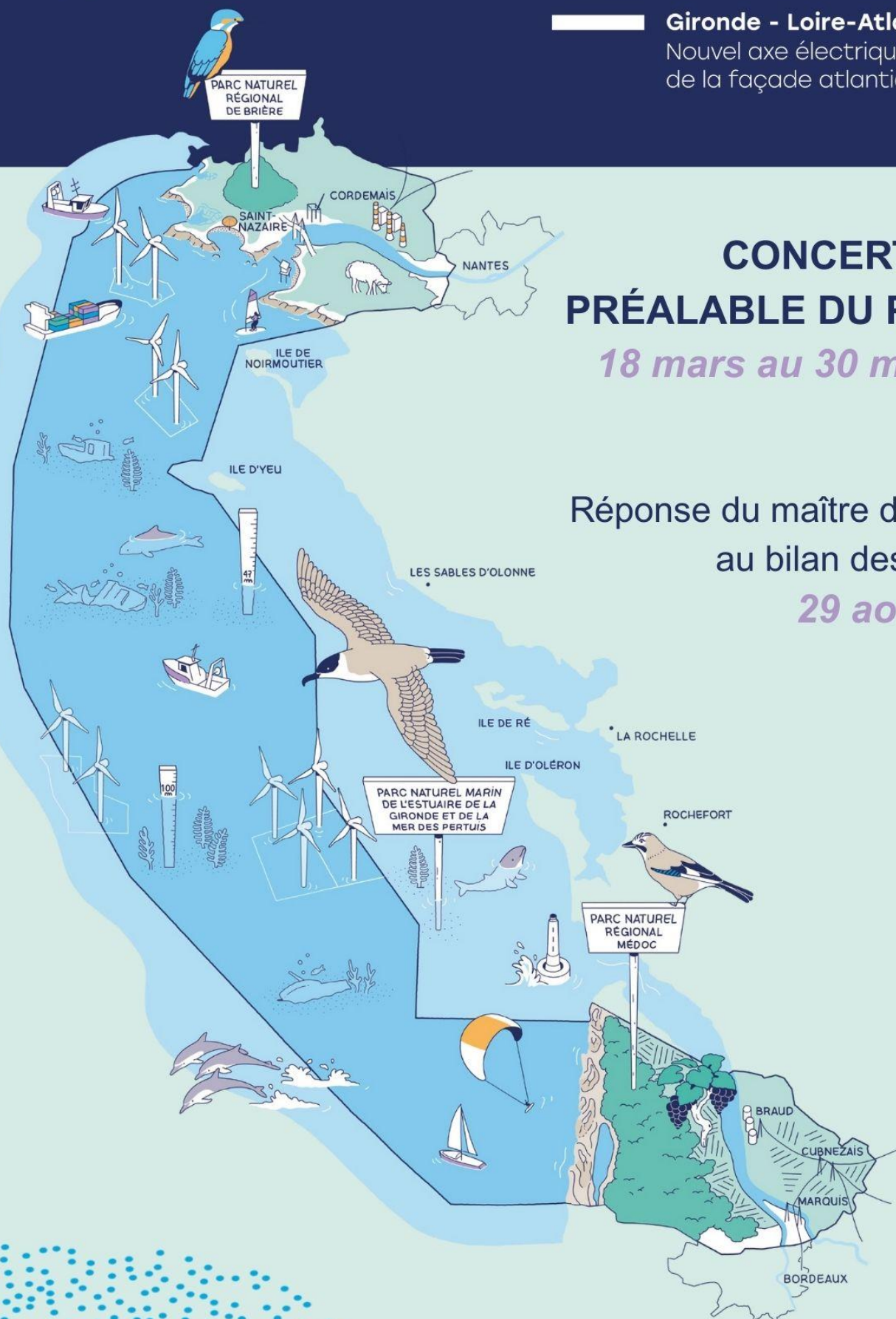
Nouvel axe électrique
de la façade atlantique

CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

18 mars au 30 mai 2025

Réponse du maître d'ouvrage
au bilan des garants

29 août 2025



SOMMAIRE

Partie 1	4
Le projet présenté au public et les modalités de la concertation préalable ...	4
1.1. La finalité du projet : accompagner la transition énergétique.....	5
1.2. L'objet de la concertation préalable du public.....	7
Sur quoi a porté la concertation ?.....	7
Le périmètre de la concertation.....	8
Les supports d'information du public	9
1.3. Le déroulement de la concertation préalable.....	13
Les modalités d'information du public.....	13
Le dispositif de concertation.....	14
Partie 2	17
Les enseignements tirés de la concertation préalable	17
2.1. Le bilan de la participation du public	18
La mobilisation du public lors des rencontres de la concertation	19
Les contributions du public.....	20
2.2. Les enseignements de la concertation	22
Les enseignements transverses à l'ensemble du projet	22
Les principaux enseignements pour l'espace maritime	23
Les principaux enseignements pour le projet en Loire-Atlantique	24
Les principaux enseignements pour le projet en Gironde	26
Partie 3	28
Les mesures prises par RTE pour tenir compte des enseignements de la concertation et répondre aux demandes de précisions et recommandations des garants	28
3.1. Les mesures prises pour tenir compte des enseignements de la concertation	29
Les mesures prises pour la partie sous-marine.....	30
Les mesures prises pour la partie terrestre en Loire-Atlantique	31
Les mesures prises pour la partie terrestre en Gironde.....	32
3.2. Les mesures prises pour répondre aux demandes de précisions et recommandations des garants de la CNDP.....	33
3.3. La décision de RTE sur la poursuite du projet	38

Préambule

Conformément aux articles L. 121-15-1 et L. 121-17 du code de l'environnement, le projet de création d'un nouvel axe électrique 320 000 volts en courant continu sous-marin et souterrain et ses stations de conversion sur la façade atlantique a fait l'objet d'une sollicitation volontaire de la Commission nationale du débat public (CNDP). Après avoir été sollicitée par RTE, la CNDP a désigné, le 6 novembre puis le 11 décembre 2024, deux garants chargés de la concertation préalable à l'enquête publique sur ce projet : Mme Julie DUMONT et M. Jean-Yves ALBERT.

La concertation préalable du public s'est déroulée du 18 mars au 30 mai 2025.

Le bilan de la concertation rédigé par les garants et validé par la CNDP a été publié sur le site de la CNDP le 30 juin 2025 (art. R121-23 du Code de l'environnement) et le 17 juillet 2025 sur le site de RTE (www.rte-france.com/gila).

Conformément à l'article R121-24 du Code de l'environnement et en réponse au bilan du garant, le maître d'ouvrage doit publier sur son site internet les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Ce rapport rappelle le contenu du projet présenté au public et les modalités de concertation, expose les enseignements tirés de ces échanges et présente les décisions prises par RTE pour la suite du projet.

Il a été publié sur le site de RTE et adressé à la Commission nationale du débat public pour publication sur son site avant le 30 août 2025.

Partie 1

**Le projet présenté au public
et les modalités de la
concertation préalable**

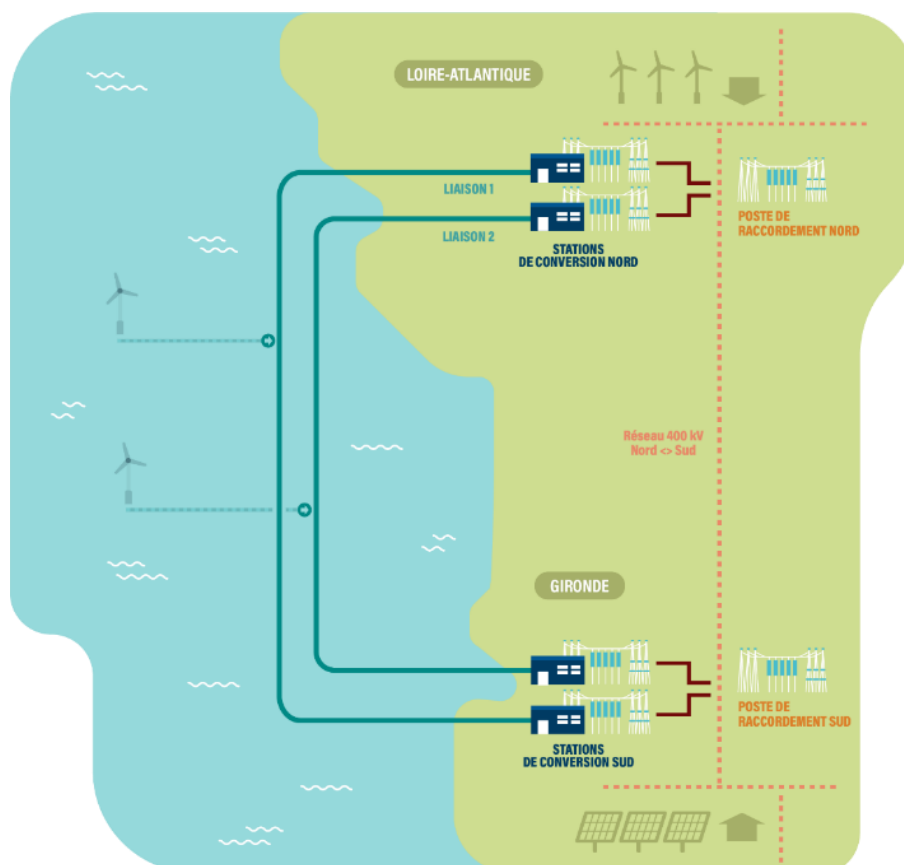
1.1. La finalité du projet : accompagner la transition énergétique

RTE accompagne la transition énergétique de la façade atlantique, en permettant le raccordement de futurs parcs éoliens en mer et en améliorant les capacités d'échanges d'électricité.

Dans le cadre de la transition énergétique, l'État planifie le développement de l'éolien en mer en définissant des zones prioritaires, notamment le long de la façade atlantique, pour l'implantation de nouveaux parcs. Dans ce secteur, plusieurs zones ont été identifiées : au large de l'Île d'Oléron et puis au nord-ouest les zones dites « Golfe de Gascogne Sud et Nord ». Le raccordement des premiers de ces parcs doit intervenir à partir de 2034 - 2035.

Dans le même temps, sous l'effet de la transition énergétique portée par les territoires, les flux électriques sur le réseau de grand transport augmentent. Le réseau 400 000 volts de la façade atlantique, identifié depuis plusieurs années comme un axe de fragilité du réseau, arrive au maximum de ses capacités et doit donc évoluer pour répondre aux besoins issus de la transition énergétique. Un premier renforcement de ce réseau est nécessaire avant 2035. En fonction des évolutions des besoins, d'autres développements du réseau pourront être envisagés.

Ainsi, **pour répondre à ces deux besoins, RTE propose le projet « GiLA » (pour Gironde – Loire-Atlantique) : une solution d'aménagement global, mutualisant les infrastructures de raccordement de futurs parcs éoliens en mer et de renforcement du réseau**, comme l'y incitent par ailleurs les Décisions Ministérielles de l'État concernant les parcs éoliens en mer d'Oléron et de « Golfe de Gascogne Sud ».



Représentation schématique du projet « GiLA »

Le projet GiLA en synthèse

GiLA : un nouvel axe électrique multi-fonctionnel, sous-marin et souterrain, entre la Gironde et la Loire-Atlantique.

En tenant compte du contexte énergétique de la zone, et notamment des prévisions d'arrivée concomitante de besoins de raccordement de parcs éoliens en mer et de renforcement du réseau, RTE propose une solution d'aménagement global. Elle consiste à créer un nouvel axe électrique sous-marin et souterrain à 320 000 volts en courant continu et ses stations de conversion. Sa mise en service est prévue à partir de 2034 pour un coût estimé à environ 4 milliards d'euros.

Cet ouvrage multi-fonctionnel accompagnera la transition énergétique sur la façade atlantique en permettant le raccordement de futurs parcs éoliens en mer et en améliorant les capacités d'échange d'électricité.

Quelques chiffres

2

liaisons électriques à
320 000 volts en courant
continu en techniques sous-
marine et souterraine

4

stations de conversion
et leur raccordement
souterrain au réseau
alternatif à 400 000 volts

2

gigawatts (GW) de
capacité de transit

400

km de liaisons environ en
sous-marin et souterrain

2034

besoins concomitants de
raccordement de parcs
éoliens en mer et de
renforcement du réseau

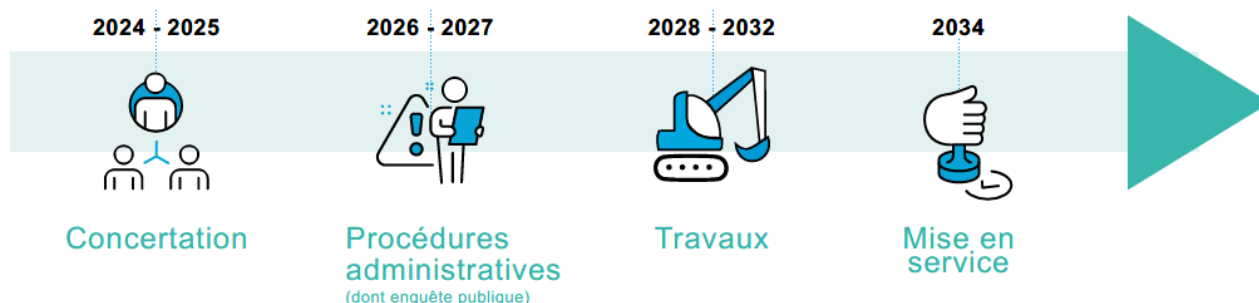
2

régions

4

milliards d'euros
d'investissement

Planning prévisionnel du projet



1.2. L'objet de la concertation préalable du public

Le public a été sollicité dans une phase où le projet peut encore évoluer, notamment en prenant en compte les enjeux des territoires traversés pour améliorer l'intégration des futurs ouvrages dans leur environnement naturel et humain.

L'objectif est ainsi de parvenir à des zones d'implantation optimisées pour les infrastructures électriques nécessaires au renforcement du réseau de la façade atlantique : liaisons électriques sous-marines et souterraines et stations de conversion.

Sur quoi a porté la concertation ?

Toutes les questions que se pose le public sur le projet GiLA ont été traitées au cours de la concertation préalable du public, et en particulier :

- **l'opportunité du projet**, notamment vis-à-vis des enjeux de transition énergétique et des évolutions du mix énergétique ;
- **les choix techniques**, les alternatives au projet et la solution préférentielle proposée par RTE ;
- **les enjeux locaux à prendre en compte dans la définition des fuseaux** des liaisons sous-marines et souterraines et des emplacements des stations de conversion à l'intérieur de l'aire d'étude ;
- **les modalités de la poursuite de la concertation** et de l'information du public jusqu'à l'enquête publique.

Deux processus de concertation en parallèle qui s'enrichissent mutuellement

La concertation préalable au titre du code de l'environnement qui s'est déroulée entre le 18 mars et le 30 mai 2025 s'inscrit en complément et articulation avec la concertation dite « Fontaine » (aujourd'hui « Ferracci ») spécifique aux projets de réseau électrique à haute et très haute tension.

Cette concertation, placée sous l'égide de l'État représenté par le préfet, associe les élus et parties prenantes du territoire. Elle se déroule généralement en deux étapes : la première phase porte sur la présentation du projet et la délimitation d'une aire d'étude, la seconde phase consiste à procéder au recensement des différentes contraintes et enjeux à l'intérieur de cette aire d'étude, à présenter les différentes solutions de fuseaux envisageables pour aboutir au choix de l'une d'entre elles : le fuseau de moindre impact.

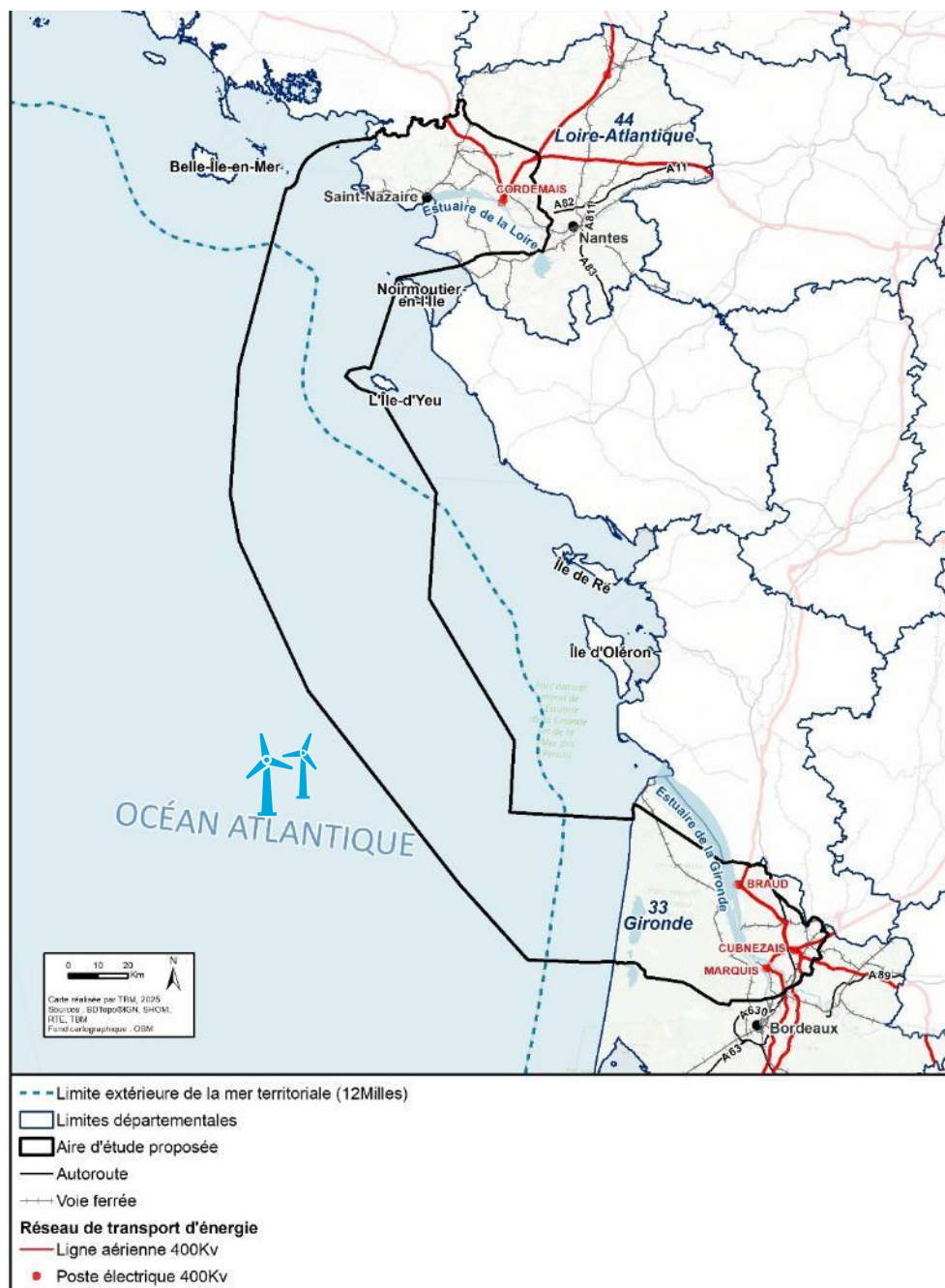
La première étape de la concertation Fontaine s'est tenue les 23 et 30 janvier 2025 lors de deux réunions plénières, la première à Nantes et la seconde à Bordeaux, pendant lesquelles le projet a été présenté et l'aire d'étude validée. La seconde étape de la concertation Fontaine devrait se tenir début 2026 pour valider le fuseau et les emplacements de moindre impact du projet.

La concertation préalable du public sur le projet GiLA s'inscrit entre ces deux étapes et ses enseignements viennent enrichir la concertation entre les parties prenantes et orienter les décisions à venir.

Le périmètre de la concertation

La concertation a concerné plus particulièrement les 196 communes de l'aire d'étude validée par le préfet coordonnateur, préfet de région Nouvelle-Aquitaine, dont 76 communes dans le département de la Loire-Atlantique, et 120 dans le département de la Gironde.

À terre, cette aire d'études englobe le réseau et les postes 400 000 volts existants auxquels les liaisons GiLA doivent se raccorder. En mer, elle intègre les secteurs envisagés pour le raccordement des projets de parcs éoliens offshore identifiés (Oléron 2 et Golfe de Gascogne Sud).



Aire d'études du projet GiLA validée en janvier 2025

Les supports d'information du public

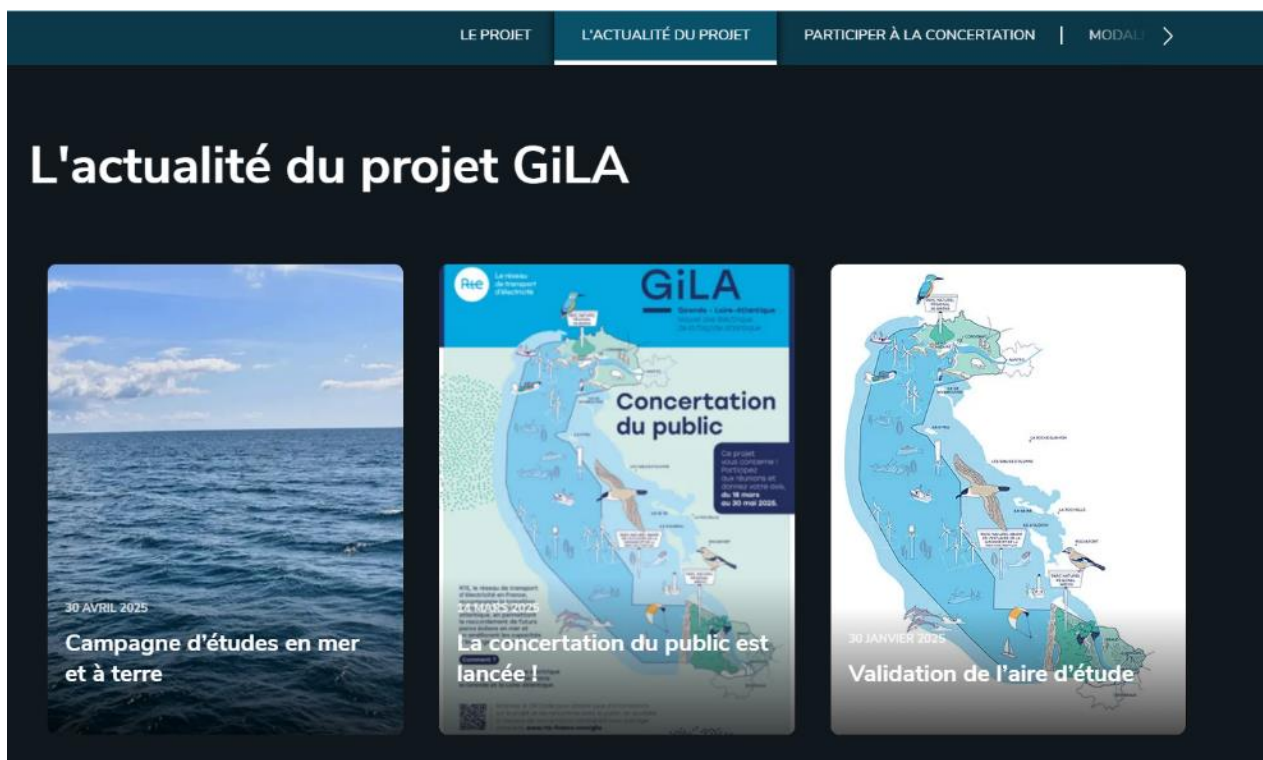
Toutes les informations sur le projet étaient disponibles sur le site internet de RTE dont plusieurs pages sont dédiées au projet GiLA et à la concertation.

Conformément au Code de l'environnement, le dossier du maître d'ouvrage, partagé avec les garants de la CNDP en amont de sa publication, a été mis à la disposition du public durant toute la concertation.

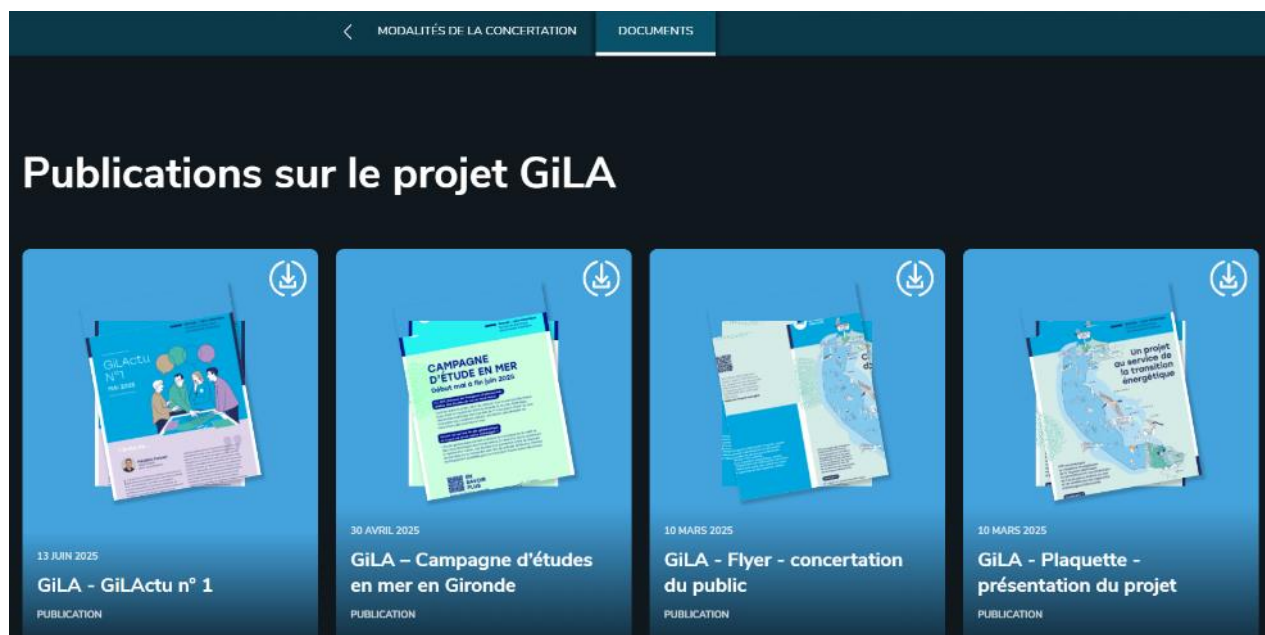
Le site internet du projet : www.rte-france.com/gila



Page d'accueil du projet GiLA sur le site de RTE



Le site est régulièrement mis à jour.



On y retrouve toutes les publications sur le projet...

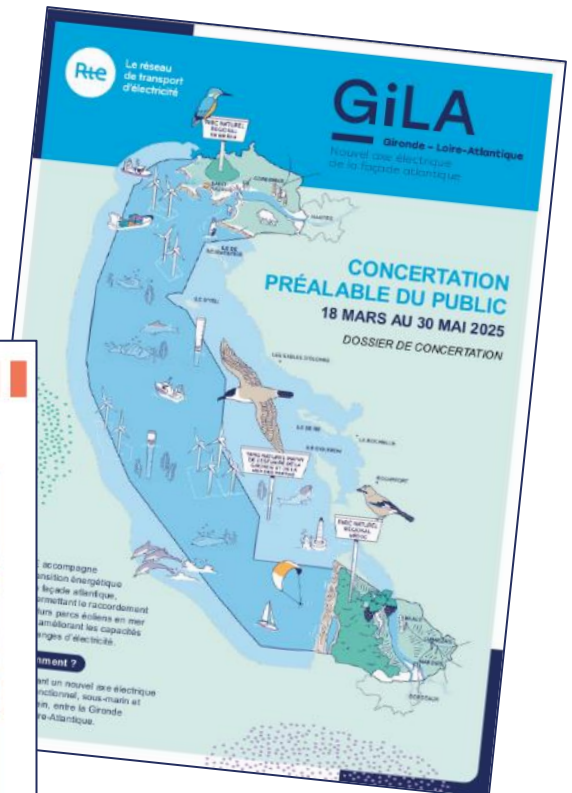


... et tous les comptes rendus des rencontres de la concertation.

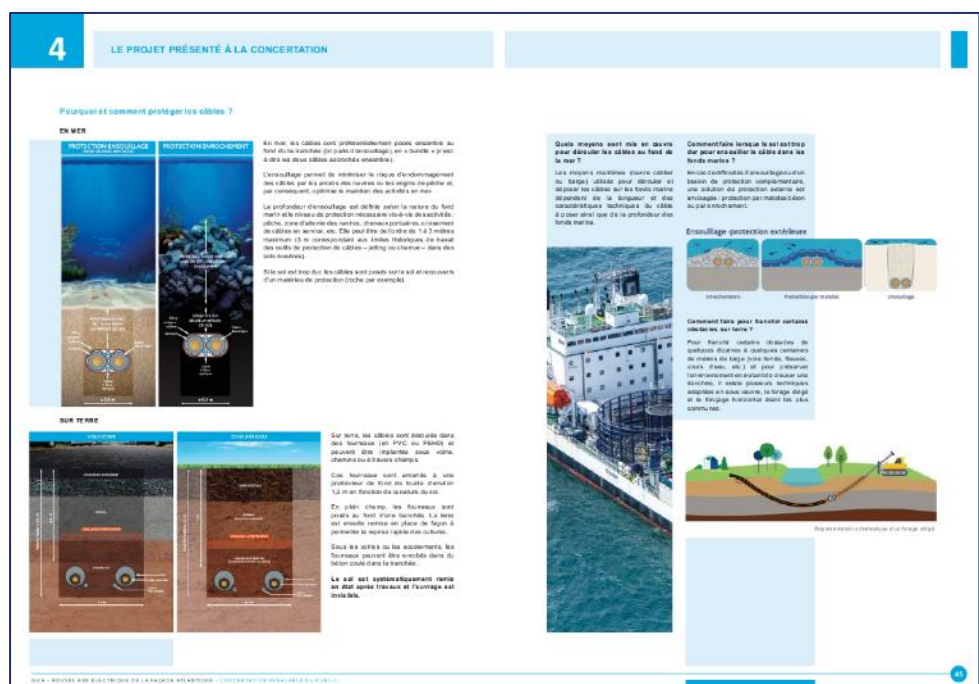
Les supports mis à disposition du public

Le dossier de concertation de 84 pages, jugé « très étayé et documenté » par les garants de la concertation (*bilan CNDP page 13*) ...

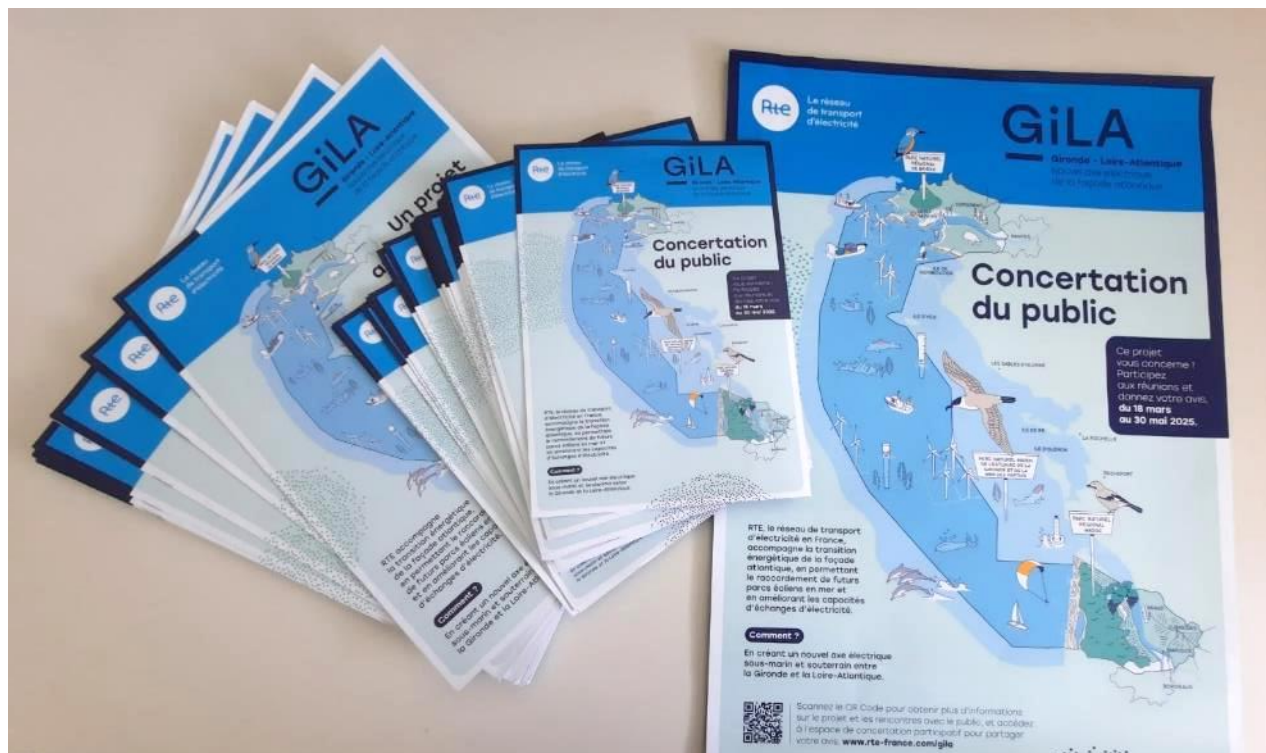
... était largement illustré...



... avec un effort de pédagogie pour présenter des informations techniques souvent complexes...



... et complété par **une plaquette de synthèse (8 pages), un dépliant (4 pages) et des affichettes (recto-verso).**



1.3. Le déroulement de la concertation préalable

Les modalités d'information du public

Pour informer le plus largement possible le public sur le territoire très vaste du projet (*cf aire d'études pages précédentes*), RTE a développé un dispositif d'information fondé sur la mobilisation d'acteurs relais de l'information (mairies, médias...).

Affichages en mairies et publication réglementaire dans la presse



Un kit de communication web envoyé à 477 parties prenantes (élus, acteurs socio-économiques et associatifs...)



42 retombées médiatiques liées à la concertation du public



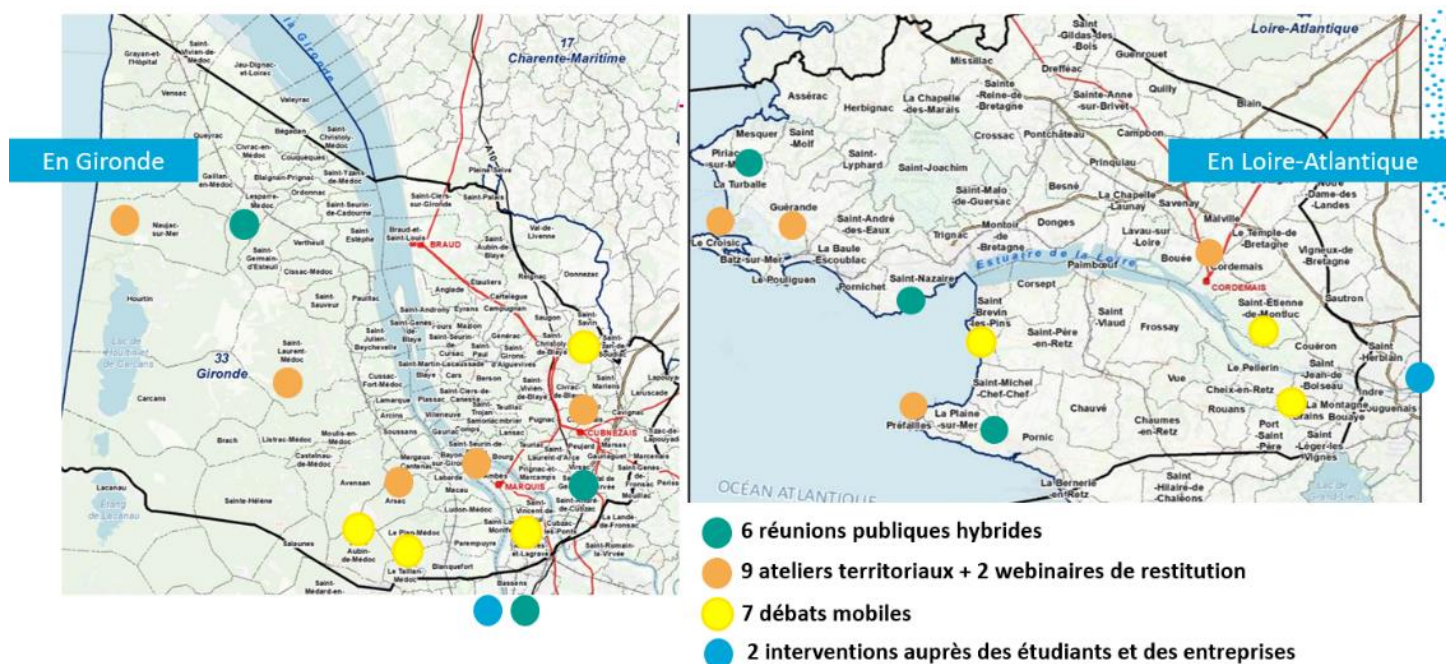
50 publications sur les réseaux sociaux des communes



Le dispositif de concertation

Pour permettre au plus grand nombre de participer, RTE a mis en place un dispositif d'échange à la fois varié en termes de formats (réunions publiques, ateliers, débats mobiles, interventions in situ) et réparti sur tout le territoire. Ce dispositif a été jugé par les garants « *classique et conforme à ce type de projets* » [...] avec « *un nombre de rencontres satisfaisant* » (page 11 du bilan de la CNDP).

26 temps de rencontres et d'échanges sur tout le territoire



6 réunions publiques hybrides pour participer en présentiel et à distance et informer le plus largement possible le public.





9 ateliers (dont 1 en simultané entre la Gironde et la Loire-Atlantique) suivis de **2 webinaires de restitution** des travaux en ateliers pour favoriser le « faire ensemble » et la recherche de consensus.

7 débats mobiles sur des marchés et **2 interventions in situ** à la CCI de Gironde et à l'Université de Nantes pour aller à la rencontre de tous les publics.



Comment donner son avis ?

Plusieurs modalités de recueil des contributions étaient proposées au public, en complément des temps de rencontres et d'échanges où chacun pouvait s'exprimer :

- Une plateforme de contribution en ligne
- Une adresse mail RTE dédiée à la concertation
- Les contacts mail des garants de la CNDP.

REGISTRE NUMÉRIQUE
AU SERVICE DE LA TRANSPARENTÉ DES CONTRAINTES

Le projet Consulter les contributions Déposer votre contribution Inscrivez-vous aux ateliers

CONCERTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET « GILA » DE RTE

OUVERT LE 18/03/2025 À 00 HEURES, CE REGISTRE EST CLOS DEPUIS LE 30/05/2025 À 23 HEURES 59

Le projet présenté à la concertation préalable du public

La société RTE, Réseau de transport d'électricité, dont le siège est situé : Immeuble Window - 7C Place du Dôme - à Paris La Défense (92800), organise une concertation préalable du public dans le cadre du projet GILA de création d'un nouvel axe électrique multi fonctionnel, sous marin et souterrain, entre la Gironde et la Loire Atlantique.

Le projet fait l'objet d'une concertation préalable en application de l'article L. 121-17 du code de l'environnement et selon des modalités fixées dans le respect des conditions prescrites par les articles L. 121-16 et L. 121-18-1 du même code.

Initiative de la concertation préalable du public et désignations des garants

Conformément aux articles L. 121-15-1 et L. 121-17 du code de l'environnement, ce projet a fait l'objet d'une sollicitation volontaire de la Commission nationale du débat public (CNDP) en vue de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide de garants. La CNDP a désigné, le 10 novembre puis le 11 décembre 2024, deux garants chargés de la concertation préalable sur ce projet : Mme Julie DUMONT et M. Jean-Yves ALBERT (décisions de la CNDP disponibles sur le site internet www.debatpublic.fr).



REGISTRE NUMÉRIQUE
AU SERVICE DE LA TRANSPARENTÉ DES CONTRAINTES

Le projet Consulter les contributions Déposer votre contribution Inscrivez-vous aux ateliers

CONCERTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET « GILA » DE RTE

OUVERT LE 18/03/2025 À 00 HEURES, CE REGISTRE EST CLOS DEPUIS LE 30/05/2025 À 23 HEURES 59

CONTRIBUTIONS DÉPOSÉES

[Retour à l'accueil](#)

Erik Sartori - Lorient - Registre numérique - 30/05/2025 23h12 L'IBEM (l'Institut Breton de l'Environnement Maritime) rappelle son opposition à un programme éolien en mer intensifié de 45 GW, qui constitue une industrialisation à marche forcée...	Réponse Lire la suite
Antoine-Henri Bratagno Vivante - Saint-Nazaire - Registre numérique - 30/05/2025 18h52 Veuillez considérer ci-joint le regard associatif de Bretagne Vivante, entente ELO (Esluaise Loire Océane) de Loire Atlantique, sur le projet GILA et les données/échanges de cette concertation.	Réponse > 1 public joint Lire la suite
Vincent - Nantes - Registre numérique - 30/05/2025 14h20 Selon le dossier Gila, la chambre de jonction est un ouvrage souterrain, maçonné, d'environ 12 à 20 m (sic, qu'est-ce qui justifie autant d'écart de 66 % depuis le 12 m, vous avez des modèles différents, contraindre par ?) de longueur par...	Réponse Lire la suite
Vincent - Nantes - Registre numérique - 30/05/2025 14h20 Dans un territoire où chaque habitant raconte l'histoire d'un bocage, chaque sentier colle d'un pas vers l'avenir, nous appelons RTE à ouvrir sans délai une concertation sincère, ambitieuse et honnête avec les collectivités concernées.	Réponse Lire la suite

Extraits de la plateforme numérique de dépôt des contributions du public.

Partie 2

**Les enseignements tirés
de la concertation préalable**

2.1. Le bilan de la participation du public

Étant donné l'ampleur du projet et ses enjeux à la fois nationaux et régionaux, on pouvait s'attendre à une participation relativement importante.

Avec près de 550 personnes rencontrées lors des différents événements et 344 contributions collectées tant par écrit (internet, mail...) que par oral (lors des rencontres), on peut considérer que la participation a été effective quoi que relativement modeste face à la dimension géographique du projet.

Les garants CNDP partagent ce point de vue en relevant notamment dans leur rapport : « L'objet de cette concertation n'a pas été un sujet très mobilisant pour les publics s'agissant d'un objet « non visible ». [...] Pour autant, les personnes présentes lors des rencontres ont beaucoup apporté et on peut souligner la grande qualité des échanges. » (Bilan de la CNDP p.3)

S'agissant des obligations réglementaires d'information et de participation du public, les garants CNDP indiquent notamment : « Nous estimons qu'il y a eu respect du droit à l'information » (Bilan de la CNDP p.15). RTE partage ces conclusions.

La mobilisation du public lors des rencontres de la concertation

Les 26 temps de rencontres aux formats variés ont permis la **participation de 548 personnes** :

- 293 participants aux réunions et ateliers, dont 83 à distance ;
- 173 personnes rencontrées sur les marchés ;
- 82 personnes rencontrées lors des interventions à la CCI de Gironde et à l'Université de Nantes.

Il faut noter que certaines de ces personnes se sont rendues à plusieurs réunions, témoignant ainsi de leur motivation sur le dossier.

Sur cette participation, les garants de la concertation ont dressé le constat suivant (bilan de la CNDP page 15) : « *La participation in fine a été très faible surtout sur la partie Sud (NDLR : en Gironde). Le projet parle d'un câble qui passe en mer puis passe en partie terrestre mais souterraine. Autrement dit, pas de visibilité sur le territoire. Ainsi, peut-être que la mobilisation est plus faible dans la mesure où les impacts sur les citoyens sont moins palpables que les parcs éoliens offshore qui sont d'actualité sur la façade atlantique. Pourtant, des débats mobiles ont été organisés sur les marchés locaux afin d'informer et de mobiliser.* »

Les profils de participants étaient assez variés :

- Des élus locaux (présents à quasiment toutes les réunions) ;
- Des représentants socio-professionnels et associatifs (tout particulièrement en Loire-Atlantique avec le comité régional des pêches et France Nature Environnement Pays de la Loire notamment) ;
- Des habitants particulièrement mobilisés lors des réunions organisées sur les communes du littoral pour l'atterrissage des câbles et sur les communes d'accueil des postes 400 000 volts existants pour le raccordement au réseau.



Réunion de clôture de la concertation le 27 mai à Pornic (44)

Les contributions du public

Durant la concertation, **905 visiteurs** ont consulté la plateforme de contributions.

Seulement 29 contributions écrites...

Le nombre de contributions déposées sur la plateforme apparaît très faible : seulement 20 contributions déposées. En complément, 9 contributions ont été transmises par mail soit directement à RTE, soit à l'adresse des garants.

Parmi ces 29 contributions écrites, 9 comportaient une pièce jointe développant les arguments et questions du contributeur (de type « cahier d'acteurs »).

La plupart des avis étaient argumentés et abordaient de nombreuses questions.

... mais plus de 300 contributions collectées lors des rencontres publiques

L'ensemble des avis émis et questions posées lors des différentes rencontres ont été pris en compte pour être intégrés au bilan de la concertation.

314 contributions orales ont ainsi été identifiées. Parmi elles, on relève **78 propositions concrètes** portant sur l'intégration des ouvrages dans leur environnement, et notamment des propositions de fuseaux de passage pour les liaisons et d'emplacements pour les stations de conversion.

Ainsi, on constate que la participation a été très constructive et très riche, au cours de rencontres durant souvent près de 3 heures.

Ce fut l'occasion pour le public :

- de poser un très grand nombre de questions, souvent pour éclairer des sujets très techniques ;
- et d'émettre des avis et propositions très constructives pour la suite du projet.

Si des inquiétudes ont pu être exprimées sur les impacts potentiels des ouvrages, notamment aux atterrages et aux points de raccordement au réseau, l'opportunité de réaliser le projet semble avoir été bien comprise et la solution sous-marine et souterraine proposée par RTE a fait consensus.

Ainsi, les garants constatent que la concertation « *n'a pas suscité une participation particulièrement importante du public. Toutefois, la majorité des personnes présentes ont pris la parole et exprimé leur point de vue, enrichissant ainsi la réflexion et favorisant la prise en compte de nombreux éléments dans l'élaboration du projet.* » (Bilan de la CNDP page 14)

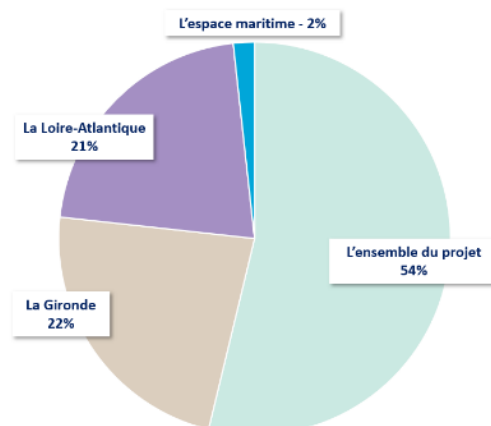
Analyse qualitative des contributions

Les contributions par territoire

Globalement, la moitié des contributions ont porté sur le projet dans son ensemble.

Les contributions portant sur le projet en Loire-Atlantique et en Gironde sont identiques en volume, alors que celles portant uniquement sur l'espace maritime sont plus rares.

Cette situation a également été relevée par les garants qui indiquent dans leur bilan : « *La partie maritime soulève moins d'inquiétudes que la partie terrestre* » (Bilan de la CNDP p.19).

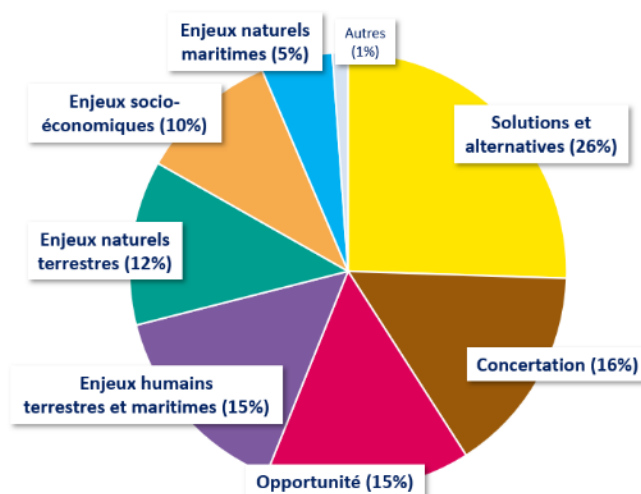


Les contributions par thématique

Cette phase de concertation préalable a logiquement permis d'aborder en priorité les fondements du projet, c'est-à-dire :

- **Les questions techniques** liées à la solution proposée et à ses alternatives (1/4 des contributions)
- **L'opportunité du projet** et tout particulièrement ses enjeux vis-à-vis de la transition énergétique (15%)
- **Le déroulement de la concertation**, et au-delà les procédures réglementaires et le processus décisionnel (16%).

Les enjeux à prendre en compte dans la définition du projet – enjeux humains, naturels et socio-économiques - représentent près de la moitié des contributions, témoignant de l'apport de la concertation dans l'élaboration du projet.

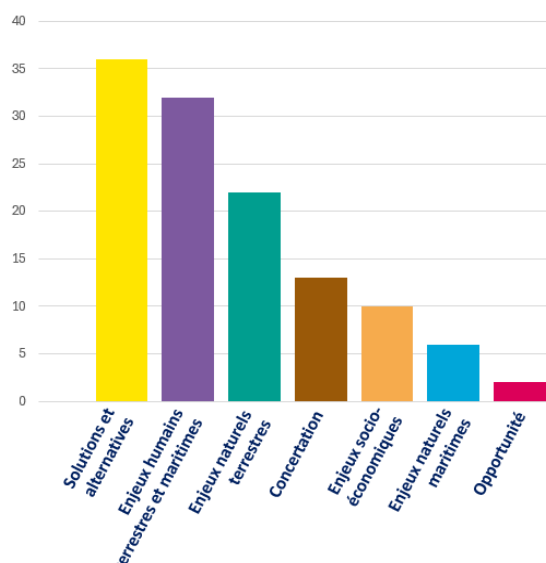


Les propositions concrètes par thématique

Ainsi, lors de la concertation, de **nombreuses propositions concrètes** (78) ont été faites par les participants, de manière équilibrée sur la Gironde et la Loire-Atlantique.

Elles portaient en priorité sur **la solution proposée** en indiquant des opportunités ou des contraintes de passage pour les futures liaisons et d'emplacement pour les stations de conversion (36 propositions).

Le public a également apporté des précisions sur **les enjeux à prendre en compte dans la définition du projet** (enjeux humains et naturels en priorité), mais également sur les modalités de poursuite de la concertation.



2.2. Les enseignements de la concertation

La richesse des échanges avec le public permet d'identifier de très nombreux enseignements pour la poursuite du projet.

Ces enseignements portent à la fois sur les fondements du projet mais aussi et surtout sur les enjeux à prendre en compte pour l'implantation des ouvrages dans leur environnement. Ils ont par ailleurs été présentés et discutés lors des réunions de clôture des 26 et 27 mai derniers.

Les enseignements transverses à l'ensemble du projet

Trois thèmes de fond ont été débattus durant la concertation :

Thèmes abordés	Principaux enseignements
L'opportunité du projet	○ Le contexte énergétique est un sujet d'intérêt et de questionnement important pour les publics. ○ Accompagner la transition énergétique dans le contexte particulier de la façade atlantique, en développant un axe électrique à double fonctionnalité : un besoin compris et partagé par les publics.
La solution proposée et ses alternatives	○ La mutualisation des raccordements de deux projets éoliens en mer et du renforcement du réseau 400 000 volts de la façade atlantique, dans un contexte de concomitance des besoins à horizon 2034 est une solution qui fait l'objet d'un consensus auprès des publics. ○ Une solution d'aménagement globale principalement sous-marine et souterraine à courant continu, du fait du besoin de raccordement de parcs éoliens en mer, inédite et appréciée par les publics.
Les enjeux territoriaux transverses	○ Le maintien des usages au-dessus des câbles, l'évitement des principaux enjeux environnementaux et territoriaux, et la réduction des impacts de la phase travaux : des priorités pour les publics. ○ La façade atlantique, un territoire attractif et des milieux sensibles à préserver selon les publics.

RTE constate que l'opportunité du projet et la solution proposée pour y répondre font consensus, et que l'effort doit désormais porter sur les options pour la mise en œuvre du projet sur les territoires concernés.

Les principaux enseignements pour l'espace maritime

Plus des deux tiers du projet sont en milieu marin. C'est donc un sujet essentiel à prendre en compte, même si les expressions du public se sont orientées en grande majorité sur les parties terrestres du projet. Toutefois, la participation de représentants des activités maritimes et d'associations environnementales a permis d'éclairer le sujet et de partager les enjeux maritimes avec l'ensemble des participants.

Qu'avons-nous entendu ? Les priorités et suggestions émises par le public pour les liaisons sous-marines

<i>Principaux enjeux à prendre en compte</i>	<i>Recommandations formulées par le public et enseignements pour le projet</i>
○ Des activités de pêche très présentes au sein d'une aire d'étude étendue (60% des armements de pêche de Pays de la Loire par ex.), avec une densité plus forte dans certains secteurs (vasières, à proximité des côtes...). ○ La biodiversité marine relativement complexe à inventorier et à localiser (contours flous des zones protégées). ○ Les nuisances temporaires des travaux pour les activités et la biodiversité marines.	○ Privilégier le tracé le plus court en mer pour limiter la durée des travaux. À cet égard, privilégier le passage en zones meubles, où la pose et l'ensouillage des câbles sont plus rapides. ○ Viser la reprise des usages au-dessus des câbles à l'issue des travaux et, donc pour ce faire : • Privilégier l'implantation en sols meubles, plus favorables à l'ensouillage • Limiter le recours à l'enrochement en évitant autant que possible les zones plus rocheuses, qui sont aussi des zones plus pêchées. ○ Assurer un haut niveau de suivi des mammifères marins lors des travaux et partager le résultat des études pour enrichir la bibliographie existante. ○ Garantir la sûreté des câbles face au contexte international tendu (et établir un recensement précis de tous les câbles existants).

Les principaux enseignements que nous en tirons et les orientations pour la poursuite du projet en mer

Les échanges avec le public lors de la concertation préalable incitent RTE à proposer **trois grandes orientations pour la poursuite du projet** sur le territoire maritime :

1. Privilégier un tracé permettant de **limiter la longueur du projet en mer et favorisant les fonds meubles** ;
2. Poursuivre le travail avec **les acteurs de la mer** pour définir le cheminement de moindre impact pour les liaisons sous-marines ;
3. Engager un travail d'état initial puis de **suivi environnemental** en mer rigoureux et partagé.

Les principaux enseignements pour le projet en Loire-Atlantique

La participation du public a été relativement plus importante en Loire-Atlantique qu'en Gironde.

Le sujet de l'atterrage au sud ou au nord de la Loire a été largement débattu, permettant une analyse fine de l'ensemble des paramètres à prendre en compte pour les 3 parties du projet :

- L'atterrage
- La liaison souterraine
- La station de conversion pour le raccordement au réseau.

Qu'avons-nous entendu ?

Les priorités et suggestions émises par le public pour l'atterrage

Principaux enjeux à prendre en compte	Recommandations formulées par le public et enseignements pour le projet
○ Une situation complexe le long du littoral : alternance de secteurs densément urbanisés et de secteurs protégés sur le plan environnemental. ○ Un trait de côte qui évolue. ○ L'estuaire de Loire, une zone peu propice à l'installation des câbles sous-marins. ○ La phase travaux : une infrastructure de faible emprise et des nuisances essentiellement limitées à la période de travaux.	○ En premier lieu, éviter les zones les plus urbanisées et les plus touristiques pour limiter l'impact des travaux sur le milieu humain. ○ En second lieu, éviter les zones naturelles protégées pour limiter le dérangement de la biodiversité. ○ Privilégier un seul point d'atterrage pour les deux liaisons (pour limiter les impacts des travaux). ○ Saisir l'opportunité du forage dirigé pour privilégier l'implantation du chantier en rétro littoral et sur une zone déjà anthropisée. ○ Intégrer le recul du trait de côte pour garantir une implantation pérenne. ○ Une analyse combinée avec la recherche du tracé de la liaison sous-marine et de la liaison souterraine jusqu'à Cordemais qui oriente vers un atterrage au sud de l'estuaire de la Loire.

Les priorités et suggestions émises par le public pour les liaisons souterraines

Principaux enjeux à prendre en compte	Recommandations formulées par le public et enseignements pour le projet
○ L'estuaire de la Loire et ses abords urbanisés (Saint-Nazaire et la zone industrielle) ou protégés (zones humides). ○ Nord Loire : un territoire composé de vastes secteurs protégés (PNR de Brière) de grandes zones industrielles, de centres urbains denses et de routes très fréquentées. ○ Sud Loire : un territoire plus rural, alternant parcelles agricoles, bourgs regroupés et zones de marais (Pays de Retz).	○ S'implanter dans des emprises déjà anthropisées (routes, chemin...). ○ Éviter les travaux en centres bourgs. ○ Éviter le passage dans les secteurs naturels protégés les plus sensibles : marais de Guérande et marais de la Brière. ○ Limiter les travaux sur les axes routiers les plus empruntés. ○ Intégrer dans les modes opératoires travaux la présence d'eau dans les terrains. ○ Privilégier le tracé le plus court pour limiter les impacts des travaux.

Les priorités et suggestions émises par le public pour le raccordement au réseau

<i>Principaux enjeux à prendre en compte</i>	<i>Recommandations formulées par le public et enseignements pour le projet</i>
○ Un environnement industriel marqué par la présence de la centrale de Cordemais et du réseau à 400 kV. ○ Un seul poste électrique 400 kV au sein de l'aire d'étude. ○ Un voisinage du poste composé de secteurs urbanisés, d'une zone de loisirs (hippodrome), de parcelles agricoles et de zones humides. ○ La proximité de la Loire et de marais ○ Une emprise foncière comprise entre 10 ha et 20 ha en fonction du scénario retenu.	○ Éviter la construction d'un nouveau poste 400 000 volts en privilégiant un raccordement sur le poste existant de Cordemais. ○ Regrouper les 2 stations sur une même emprise de préférence. ○ Privilégier une implantation au plus proche du poste de Cordemais tout en s'éloignant des secteurs les plus urbanisés. ○ Minimiser la longueur des liaisons souterraines à 400 000 volts et les cheminements urbains. ○ Optimiser l'insertion des stations de conversion dans leur environnement : • Éviter les co-visibilités impactantes (depuis l'hippodrome par ex.) • Traitement architectural et paysager de l'extérieur des stations • Traitement acoustique des constructions. ○ Intégrer les travaux dans les projets du territoire (voies douces, plantations, réseaux de chaleur collectifs, etc.).

Les principaux enseignements que nous en tirons et les orientations pour la poursuite du projet en Loire-Atlantique

Les échanges avec le public lors de la concertation préalable incitent RTE à proposer trois grandes orientations pour la poursuite du projet en Loire-Atlantique :

1. Privilégier un **secteur d'atterrage rétro-littoral et anthropisé** en s'inscrivant si possible dans une logique de renaturation ou d'aménagement ;
2. Privilégier un **fuseau terrestre anthropisé**, court et évitant les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques ;
3. Privilégier un **emplacement proche des infrastructures de réseau** existantes en limitant l'emprise foncière et en travaillant sur l'insertion paysagère/acoustique des stations.

Les principaux enseignements pour le projet en Gironde

La participation du public a été relativement plus faible en Gironde qu'en Loire-Atlantique. Les garants relèvent dans leur bilan (page 15) que « *le territoire au sud était le Médoc. Les rencontres se passaient sur cette zone. Or, il faut noter que ce territoire est un peu enclavé et difficile d'accès.* »

Les sujets du raccordement au réseau et de l'implantation de la station de conversion ont été parmi les plus débattus lors de la concertation. Toutefois, l'ensemble des composantes du projet ont été abordées et ont fait l'objet de suggestions de la part du public :

- L'atterrage
- La liaison souterraine
- La station de conversion pour le raccordement au réseau.

Qu'avons-nous entendu ?

Les priorités et suggestions émises par le public pour l'atterrage

Principaux enjeux à prendre en compte	Recommandations formulées par le public et enseignements pour le projet
○ Un long cordon littoral naturel avec des secteurs urbanisés regroupés. ○ Des activités touristiques concentrées sur des secteurs bien identifiés : zones urbanisées et campings essentiellement. ○ Un trait de côte qui évolue. ○ La phase travaux : une infrastructure de faible emprise et des nuisances essentiellement limitées à la période de travaux.	○ En premier lieu, éviter les zones urbanisées et les plus touristiques (campings notamment) pour limiter l'impact des travaux sur le milieu humain. ○ En second lieu : éviter les secteurs à enjeux environnementaux forts (zones de marais). ○ Saisir l'opportunité du forage dirigé pour privilégier l'implantation du puits de forage plutôt en arrière-dune depuis une zone forestière disposant déjà d'un accès (permettant de s'éloigner du littoral) au sud du camping du Pin sec de Naujac-sur-Mer. ○ Intégrer le recul du trait de côte pour garantir une implantation pérenne.

Les priorités et suggestions émises par le public pour les liaisons souterraines

Principaux enjeux à prendre en compte	Recommandations formulées par le public et enseignements pour le projet
○ Nord Médoc : de vastes espaces forestiers sillonnés de routes très fréquentées (notamment en période estivale) avec des villages regroupés. ○ Sud Médoc : une urbanisation en développement sur un terroir viticole emblématique. ○ L'estuaire de la Gironde et le bec d'Ambès : un territoire à traverser pour rejoindre le poste de Cubnezais. ○ Haute Gironde : alternance de parcelles viticoles et agricoles, de bourgs regroupés et de zones de marais.	○ S'implanter dans des emprises déjà anthropisées. • En premier lieu, les pistes forestières existantes, • En second lieu, les routes et chemins. ○ Éviter les travaux dans les centres bourgs. ○ Éviter les parcelles viticoles de grande valeur. ○ Limiter les travaux sur les axes routiers les plus empruntés. ○ Éviter les impacts sur la forêt et les activités forestières. ○ Participer à la politique locale de lutte contre l'incendie (contribution aux coupe-feu, pistes DFCI, etc.). ○ Intégrer dans les modes opératoires travaux la présence d'eau dans les terrains. ○ Anticiper et accompagner la gêne en phase travaux (circulation, réfections des routes, nettoyages, etc). ○ Privilégier le tracé le plus court pour limiter les impacts des travaux.

Les priorités et suggestions émises par le public pour le raccordement au réseau

<i>Principaux enjeux à prendre en compte</i>	<i>Recommandations formulées par le public et enseignements pour le projet</i>
○ Un environnement marqué par la présence du réseau 400 kV en développement (projet Golfe de Gascogne). ○ De vastes parcelles forestières et agricoles. ○ Un habitat regroupé et quelques maisons éparses.	○ Éviter la construction d'un nouveau poste 400 000 volts en privilégiant un raccordement sur le poste existant de Cubnezais. ○ Regrouper les 2 stations sur une même emprise de préférence. ○ Poursuivre la recherche de plusieurs sites d'implantation des stations à proximité du poste existant de Cubnezais. ○ Chercher à s'éloigner des secteurs les plus urbanisés. ○ Optimiser l'insertion des stations de conversion dans leur environnement : • Intégration et traitement paysager de l'extérieur des stations • Traitement acoustique des constructions. ○ Anticiper et accompagner la gêne en phase travaux (circulation, réfections des routes, nettoyages, etc.).

Les principaux enseignements que nous en tirons et les orientations pour la poursuite du projet en Gironde

Les échanges avec le public lors de la concertation préalable incitent RTE à proposer **trois grandes orientations pour la poursuite du projet** en Gironde :

1. Privilégier un **secteur d'atterrage rétro-littoral, stable, peu fréquenté et anthropisé** ;
2. Privilégier un **fuseau terrestre anthropisé, court et évitant les principaux enjeux** environnementaux et socio-économiques ;
3. Privilégier un **emplacement proche des infrastructures de réseau existantes** en limitant l'emprise foncière et en travaillant sur l'insertion paysagère/acoustique des stations.

Partie 3

Les mesures prises par RTE pour tenir compte des enseignements de la concertation et répondre aux demandes de précisions et recommandations des garants

3.1. Les mesures prises pour tenir compte des enseignements de la concertation

Les mesures prises pour la poursuite du projet découlent directement des priorités et suggestions émises par le public lors de la concertation (cf. chapitre précédent).

Les enseignements que nous en tirons permettent d'identifier des orientations fortes pour l'intégration des ouvrages dans leur environnement. Ces orientations concernent les 3 parties du projet :

- en mer
- en Loire-Atlantique
- en Gironde.

Les mesures concernant la poursuite de la concertation et des relations avec le public et les parties prenantes sont développées dans la partie 3.2 en réponse aux demandes et recommandations des garants.

Les mesures prises pour la partie sous-marine

Sur la base des enseignements de la concertation préalable, RTE propose les orientations suivantes pour l'intégration des ouvrages dans leur environnement et la recherche des fuseaux en mer :

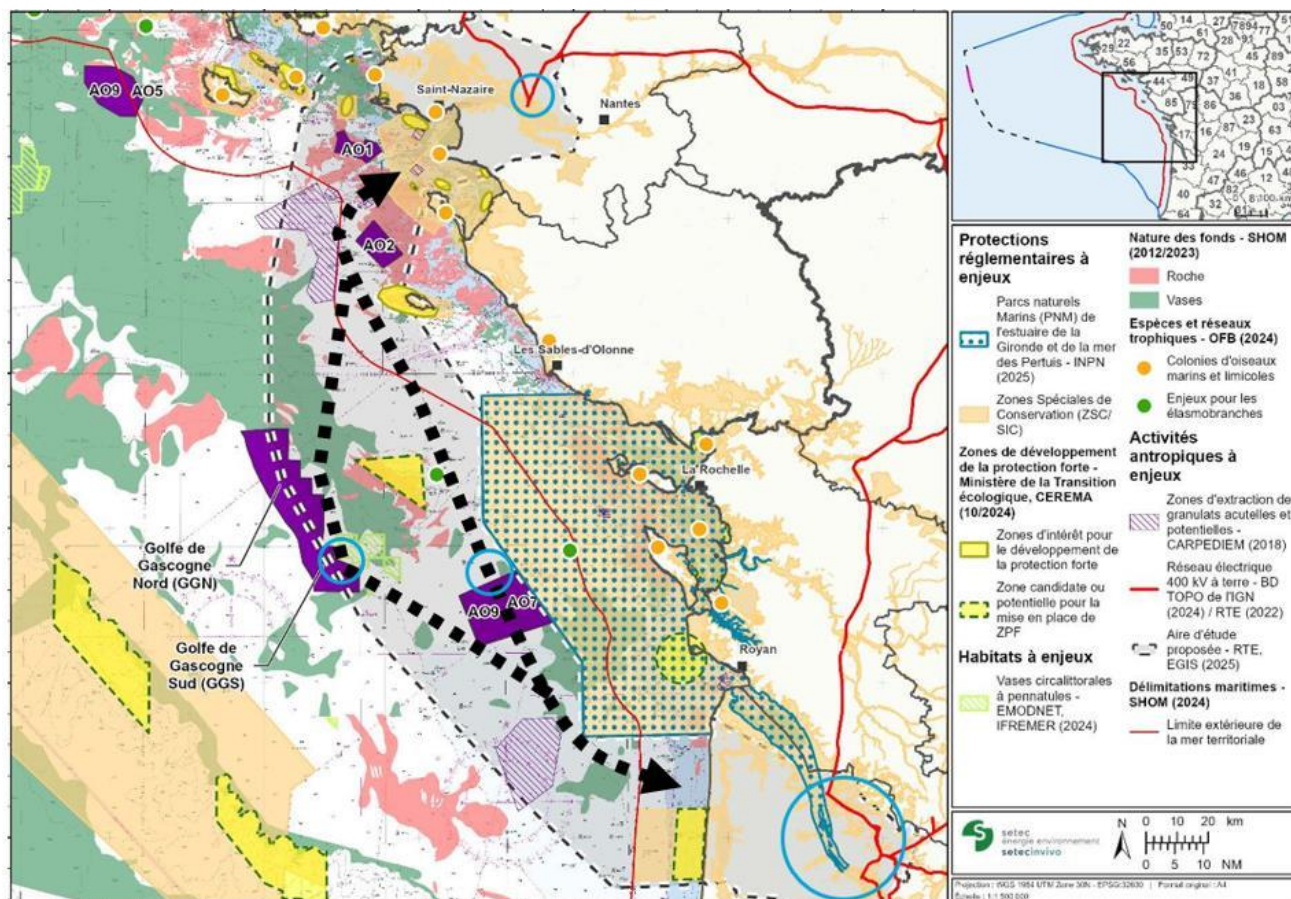
Des points de passage techniques déterminés par la finalité du projet et la consistance du projet GiLA :

1. Les zones éoliennes en mer à raccorder sur les liaisons GiLA ;
2. Les secteurs de raccordement au réseau 400 kV en Loire-Atlantique et en Gironde ;

Des principes structurants pour le cheminement des liaisons sous-marines :

1. La recherche du cheminement le plus court ;
2. Le passage en priorité dans les fonds meubles ;
3. L'évitement des zones à plus fort enjeu environnemental.

Ces grands principes conduisent aux **options de travail** suivantes :



Les mesures prises pour la partie terrestre en Loire-Atlantique

Sur la base des enseignements de la concertation préalable, RTE propose les orientations suivantes pour l'intégration des ouvrages dans leur environnement et la recherche du fuseau en Loire-Atlantique :

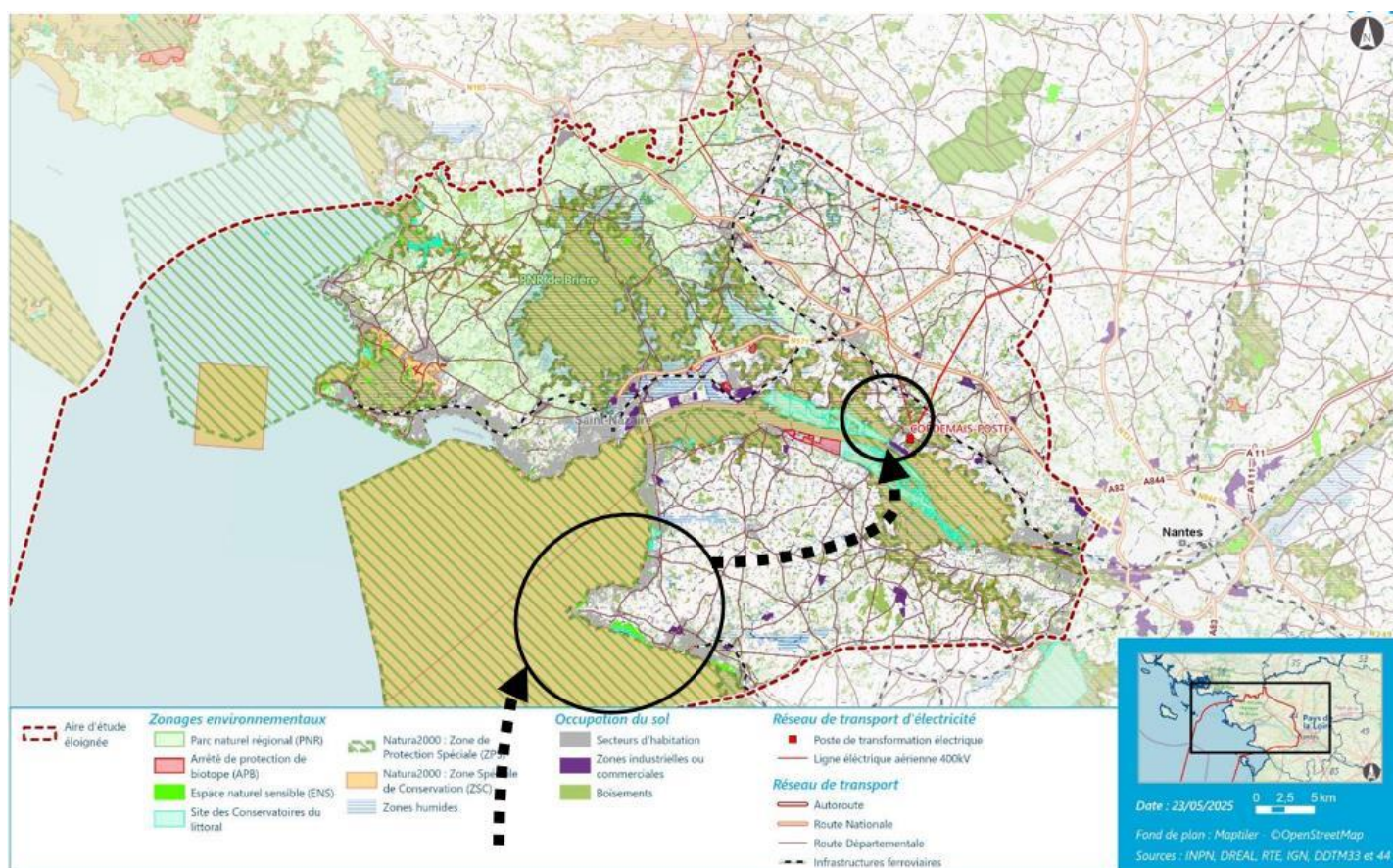
Des points de passage préférentiels issus de la concertation préalable :

- Un tracé en mer et à terre au plus court, qui évite les zones les plus urbanisées ainsi que les grands enjeux du PNR de Brière et des marais de Guérande **via un atterrage Sud Loire** ;
- Un raccordement au réseau en contigüité ou à proximité immédiate du **poste 400 kV de Cordemais**.

Des principes structurants pour le cheminement des liaisons souterraines :

1. **A l'atterrage, éviter les zones urbanisées** et l'implantation dans les zones environnementales les plus sensibles ;
2. A travers le pays de Retz, **privilégier les routes et chemins** pour éviter les enjeux environnementaux.

Ces grands principes permettent de définir les **options de travail** suivantes :



POINTS DE PASSAGE ISSUS DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

Un tracé **en mer et à terre au plus court**, qui évite les zones les plus urbanisées ainsi que les grands enjeux du PNR de Brière et des marais de Guérande via un **atterrage Sud Loire**

Raccordement en **contigüité / à proximité immédiate** du poste de **Cordemais 400 kV**

2 PRINCIPES RETENUS POUR LE CHEMINEMENT

1. **A l'atterrage, éviter les zones urbanisées** et l'implantation dans les zones environnementales les plus sensibles
2. **Privilégier les routes et chemins** pour éviter les enjeux environnementaux

Les mesures prises pour la partie terrestre en Gironde

Sur la base des enseignements de la concertation préalable, RTE propose les orientations suivantes pour l'intégration des ouvrages dans leur environnement et la recherche du fuseau en Gironde :

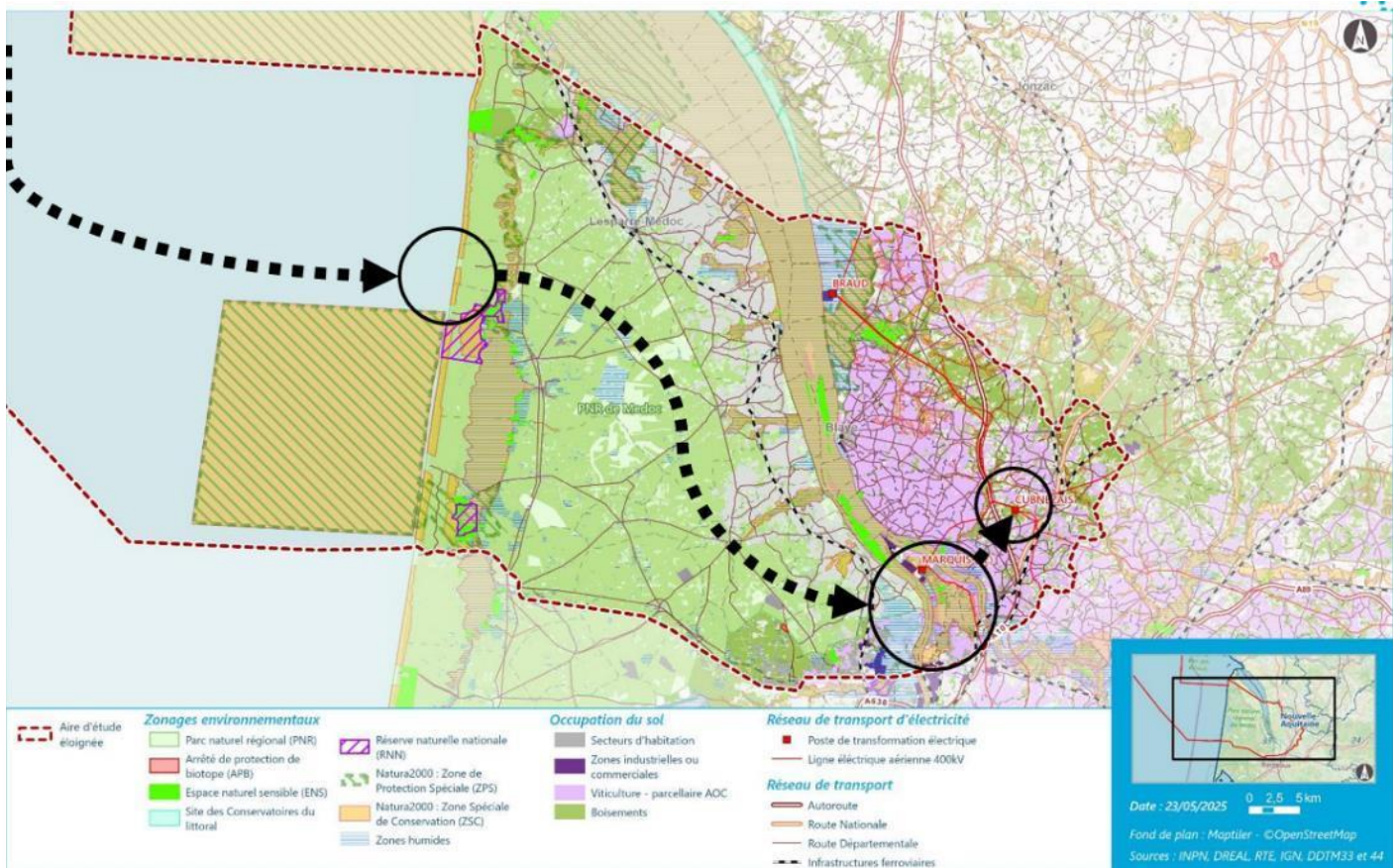
Des points de passage préférentiels issus de la concertation préalable :

- Un atterrage, point de jonction entre la mer et la terre au nord du lac d'Hourtin ;
- Une traversée de la Garonne et de la Dordogne au niveau du bec d'Ambès en technique sous-fluviale ;
- Un raccordement au réseau 400 kV sur le poste électrique de Cubnezais.

Un principe structurant pour le cheminement des liaisons souterraines :

- Privilégier les pistes DFCI (dans le Médoc) puis les routes et les chemins.

Ces grands principes permettent de définir les **options de travail** suivantes :



○ POINTS DE PASSAGE
ISSUS DE LA
CONCERTATION DU
PUBLIC

Jonction entre la mer et la terre au nord du lac d'Hourtin

Traversée de la Garonne et de la Dordogne au niveau du bec d'Ambès en technique sous-fluviale

Raccordement sur le poste électrique de **Cubnezais**

PRINCIPE RETENU
► POUR LE
 CHEMINEMENT

Privilégier les **pistes DFCI**
puis les routes et chemins

3.2. Les mesures prises pour répondre aux demandes de précisions et recommandations des garants de la CNDP

Les garants ont formalisé plusieurs demandes et recommandations dans leur bilan, reprises sous la forme d'un tableau à compléter par le maître d'ouvrage.

Les réponses apportées par RTE sont précisées dans ce tableau développé dans les pages suivantes.

*Ces réponses intègrent **les mesures concernant la poursuite de la concertation** et des relations avec le public et les parties prenantes prises par RTE à l'issue de la concertation préalable.*

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garants

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1/ Bien expliquer l'articulation entre concertation Fontaine et concertation préalable	Ce point a été détaillé en pages 15, 16 et 17 du Dossier de Maître d'Ouvrage (également évoqué en pages 7, 12, 49 et 53). Il est également présenté en page 2 de la plaquette de synthèse du Dossier de Maître d'Ouvrage. Par ailleurs, il a été présenté à l'occasion de toutes les réunions de concertation (diapositive sur le calendrier du projet), et on le retrouve en page 7 du présent rapport. En complément, une information concernant l'articulation des deux dispositifs pourra être apportée par RTE dans le cadre de communications ultérieures (cf. les réponses aux recommandations 1 et 3 des garants à ce sujet). Enfin et par ailleurs, RTE s'engage à mettre en avant les résultats des enseignements de la concertation préalable du public dans le cadre des rencontres et de la procédure de concertation Fontaine.	Au cours du 1 ^{er} semestre 2026 (après le choix du fuseau de moindre impact, appelé « FMI »).	Engagement n° 1 : communiquer auprès du grand public après le choix du FMI.
2/ Répondre au courrier de la première adjointe de Préfailles en date du 26 mai 2025 (Annexe n°10)	Cette réponse a été apportée par courrier le 29 juillet 2025.	Fait le 29 juillet 2025	
3/ Apporter des éléments de réponse sur les impacts sonores potentiels des stations de conversion.	RTE est conscient de l'importance du sujet pour les futurs riverains. Ce point a été présenté dans le Dossier de Maître d'Ouvrage (page 69) et évoqué en réponse à des questions lors de certaines réunions publiques. Il fera l'objet d'études détaillées lors des prochaines étapes du projet et pourra, le cas échéant, faire l'objet d'information de RTE auprès du grand public. Par ailleurs, l'étude d'impact qui sera soumise à enquête publique intégrera quoiqu'il en soit les études de détail sur les aspects acoustiques.	1/ Au cours du 1^{er} semestre 2026 (après le choix du FMI) 2/ Courant 2027 : (durant l'enquête publique, dans le dossier d'étude d'impact)	Engagement n° 1 : communiquer auprès du grand public après le choix du FMI. Engagement n°2 : partager le résultat des études acoustiques détaillées dans le dossier d'étude d'impact présenté à l'enquête publique.

4/ Détailler la différence de coût et d'impact entre solution aérienne 400 kV alternatif et le projet GiLA, les réponses apportées sont vagues (les ouvrages sous-marins et souterrains du projet GiLA sont environ 4 à 5 fois plus chers que l'alternative qui consisterait à construire une ligne 400 000 volts aérienne entre les postes de Braud en Gironde et Distré en Maine-et-Loire).	RTE estime avoir déjà évoqué ce sujet en détail dans le Dossier de Maître d'Ouvrage (pages 36 à 39) et à l'occasion des réunions (notamment les réunions d'ouvertures) où la question de l'opportunité du projet et de ses alternatives fut évoquée. RTE rappelle à ce sujet que : - la solution de référence de renforcement de son réseau THT est la ligne aérienne 400 kV ; - le contexte particulier de la Façade Atlantique où l'enjeu de renforcement THT est concomitant avec les enjeux de raccordement de parcs EMR conduit RTE à proposer une solution d'aménagement global ; - en cas de révision à la baisse de la cible de parcs EMR à raccorder sur la façade atlantique, RTE pourrait être amené à reconsidérer l'option retenue ici pour le renforcement de son réseau THT.		
5/ Pour l'implantation de la station de conversion « sud » le terrain boisé appartenant à la commune de Cubnezais semble réunir beaucoup d'avantages (il n'est pas en zone inondable, il est dans le périmètre des 5 km du poste 400 kV...) ? Cependant les riverains ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli sans avoir été réellement associés à la concertation. À RTE de présenter les solutions alternatives avec les avantages et inconvénients.	RTE partage la nécessité que toutes les options d'implantation possibles à Cubnezais soient évaluées et confirme que ce travail d'évaluation des alternatives possibles sera fait avec les parties prenantes et les riverains et dans le cadre du choix du FMI à partir de l'été 2025.	Au cours du 2^e semestre 2025 (échanges avec les mairies concernées) Au cours du 1^{er} semestre 2026 (après le choix du FMI)	Engagement n°3 : partager les options d'emplacement avec les mairies concernées dans le cadre de la concertation Fontaine Engagement n° 1 : communiquer auprès du grand public après le choix du FMI
6/ Le coût du projet à près de 4 milliards d'euros, alors que le tracé et les emplacements précis des infrastructures ne sont pas connus. La réponse de RTE n'est pas argumentée, elle évoque seulement qu'il est tenu compte des aléas et contraintes d'approvisionnement potentielles, ainsi que des incertitudes identifiées d'ici à la mise en service des liaisons GiLA.	Cette estimation est basée sur des coûts de référence cohérents avec le référentiel de base du SDDR (Schéma Décennal de Développement du Réseau). Il intègre en effet une part d'incertitude, normale au vu de l'avancement du projet. Le coût sera affiné, sur la base des tracés et emplacements retenus dans le cadre des études de détail, pour être porté à la connaissance du public dans le dossier d'enquête publique.	Courant 2027 (durant l'enquête publique, dans le dossier d'étude d'impact)	Engagement n°2 : présenter le coût du projet de détail dans le dossier d'enquête publique
7/ Les impacts d'une liaison souterraine sur la santé ont été évoqués avec le questionnaire sur les champs électromagnétiques. Les réponses de RTE sont claires, cependant, ce sujet mérite une communication par des personnes neutres et si possible des	En 2022, dans le cadre d'un projet aux caractéristiques très similaires (double liaison sous-marine et souterraine à courant continu à très haute tension, dite « Golfe de Gascogne »), la CNDP avait commandité auprès d'un expert indépendant une étude sur ce sujet. Elle est disponible en ligne sur le site de la CNDP (cf. lien de téléchargement ci-dessous). Expo CMS 140422 VF.pdf		

professionnels de la santé.			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1/ Engager une phase de concertation continue structurée pour informer les participants des suites données à la concertation préalable. Cette concertation continue pourra donner de l'information écrite sur le projet, organiser des réunions d'information, mais aussi permettre de poursuivre l'association du public sur le projet au travers d'ateliers locaux ou thématiques. NB : Les points 2 et 3 de ce tableau ne sont à prendre en compte que si aucune concertation continue n'est envisagée.	Par suite de la validation du FMI, RTE s'engage à réaliser une concertation continue volontaire en présence de garants de la CNDP pour informer les publics et rendre compte des études en cours. Les modalités de cette phase de concertation continue seront définies en lien avec les parties prenantes dans le cadre de la circulaire Fontaine et partagées avec les garants nommés par la CNDP. Ces modalités seront adaptées à l'avancement du projet et de sa concertation jusqu'au lancement de la procédure d'enquête publique.	A partir du 1^{er} semestre 2026 (après la validation du FMI et jusqu'à l'enquête publique)	Engagement n°4 : engager un processus de concertation continue volontaire en présence de garants de la CNDP.
2/ Organiser des visites de terrain : sur des équipements similaires, avant travaux...	RTE est favorable à ce type de modalités d'échanges avec les publics. Les modalités précises seront définies en lien avec les parties prenantes de la concertation Fontaine et partagées avec les garants CNDP.	A partir du 1^{er} semestre 2026 (après la validation du FMI et jusqu'à l'enquête publique)	Engagement n°4 : engager un processus de concertation continue en présence de garants de la CNDP.
3/ Proposer au moins une réunion d'information sur le FMI une fois défini	RTE est favorable à l'information du public à la suite de la validation du FMI dont les modalités seront à définir en lien avec les parties prenantes de la concertation Fontaine et à partager avec les garants CNDP.	Au cours du 1^{er} semestre 2026 (après le choix du FMI)	Engagement n° 1 : communiquer auprès du grand public après le choix du FMI.
4/ Proposer aux personnes qui se sont particulièrement impliquées de travailler avec RTE (forestiers dans la partie sud par exemple et la récupération de l'énergie calorifique produite par les stations de conversion...)	Le processus de concertation Fontaine incite RTE à un partage régulier des avancées du projet avec les parties prenantes : les élus locaux mais aussi les représentants des activités locales, les organisations consulaires et socioprofessionnelles, ainsi que les représentants associatifs. Ces parties prenantes, mobilisées dès l'origine dans le projet, continueront à être impliquées dans la concertation, durant la phase d'instruction du dossier et par la suite lors des travaux et le suivi des mesures mises en place. Les acteurs qui se sont mobilisés durant la concertation préalable seront systématiquement associés à ce processus vertueux.	Dès le 2^e semestre 2025	Engagement n°5 : poursuivre les échanges avec toutes les parties prenantes conformément au processus de concertation Fontaine et aux pratiques de RTE

5/ Pour l'atterrage Nord en Loire-Atlantique, associer les pêcheurs : ces derniers ont une bonne connaissance des fonds marins présents au sud de l'estuaire, ils se sont manifestés lors de l'atelier de Préfailles.	De même, les représentants des pêcheurs, et plus largement de l'ensemble des activités maritimes, sont associés au processus de concertation Fontaine pour la définition du fuseau de moindre impact. À ce titre, des échanges sont toujours en cours avec les représentants des comités des pêches, et se poursuivront jusqu'à la mise en service de l'ouvrage et au-delà pour le suivi des mesures d'accompagnement. A titre d'exemple, 6 groupes de travail avec les pêcheurs professionnels ont eu lieu au 1er semestre 2025.	Dès le 2^e semestre 2025	Engagement n°5 : poursuivre les échanges avec toutes les parties prenantes conformément au processus de concertation Fontaine et aux pratiques de RTE
6/ Associer les habitants de la partie sud de l'estuaire de la Loire dans la recherche d'une solution technique pour l'atterrage, les habitants et les élus de la commune de Préfailles ont fait part de leur constat d'être plus dans une séquence de communication que de concertation.	Les modalités d'un atterrage au sud de la Loire sont en cours de concertation avec les parties prenantes concernées : élus, services de l'État, représentants socio-professionnels (pêcheurs et agriculteurs notamment), associations.... Ces contacts d'ores et déjà en cours se poursuivront tout au long du 2^e semestre 2025, jusqu'au choix du FMI. Un temps de communication grand public sera ensuite mis en place, comme prévu précédemment.	Dès le 2^e semestre 2025 (concertation Fontaine) A partir du 1^{er} semestre 2026 (concertation continue)	Engagement n°6 : échanger avec les parties prenantes concernées dans le cadre de la concertation Fontaine pour définir les modalités d'un atterrage au sud de la Loire. Engagement n°1 : communiquer auprès du grand public après le choix du FMI

3.3. La décision de RTE sur la poursuite du projet

Par suite de la concertation préalable du public et la publication du bilan de cette concertation par les garants de la CNDP, RTE confirme sa décision de poursuivre le projet, en tenant compte des enseignements de la concertation et en intégrant les mesures et engagements pris dans le présent rapport.

Conformément aux engagements pris dans le chapitre précédent en réponse aux recommandations des garants de la CNDP, RTE s'engage à :

- engager une phase de concertation continue volontaire à partir de 2026 et jusqu'à l'enquête publique, en sollicitant la nomination de garants de la CNDP, et en définir les modalités en lien avec les parties prenantes dans le cadre de la circulaire Fontaine et avec les garants CNDP ;
- informer le public, au cours du 1^{er} semestre 2026, des décisions prises suite à la concertation préalable du public et à la concertation Fontaine, notamment la validation du fuseau de moindre impact, les prochaines étapes du projet et les modalités de la concertation continue ;
- s'appuyer notamment sur les enseignements de la concertation préalable du public pour rechercher la meilleure intégration des ouvrages électriques et de leur chantier dans leur environnement, en prenant en compte les enjeux spécifiques des territoires traversés (notamment les activités de pêche, agricoles et touristiques) ainsi que le cadre de vie des riverains concernés.